



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie

- Catégorie 1 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 2 (15 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 3 (17 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 4 (20 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 5 (25 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

Largeur de secteur affecté par le bruit

- Largeur 30m
- Largeur 20m
- Largeur 10m
- Largeur 5m
- Largeur 1m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie

- Catégorie 1 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 2 (15 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 3 (18 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 4 (21 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)
- Catégorie 5 (25 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

Largeur de secteur affecté par le bruit

- Largeur 30m
- Largeur 20m
- Largeur 10m
- Largeur 5m
- Largeur 1m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

- Commune
- Aménagement

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

CHARLY

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000

